

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 27 mars 2023 à 19 heures 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. AVENUE CARMEN-BIENVENU – LOT 6 189 029 DU CADASTRE DU QUÉBEC – CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – ZONE H-513

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre 68 % de matériaux classe A pour la façade principale du bâtiment principal, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige un minimum de 75 %.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 27 mars 2023 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com/> L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com/>

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 27 mars 2023, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

Courriel : greffe@beloeil.ca

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 27 mars 2023.

Donné à Beloeil, ce 10 mars 2023.

MARILYNE TREMBLAY, avocate.
Greffière

Télécharger l'avis public

